

**Procès-verbal du Conseil de la
municipalité de Val-des-Bois**

**PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ DE PAPINEAU**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la municipalité de Val-des-Bois, tenue le 3 décembre 2013 à 19 h au bureau municipal, sis au 595, route 309, Val-des-Bois (Québec) J0X 3C0, sous la présidence du maire, monsieur Daniel Rochon.

ÉTAIENT présents : Mesdames les conseillères, Carole Charbonneau, Sandra Dicaire et Diane B. Martin ainsi que monsieur le conseiller, Jean-Claude Larocque.

ÉTAIENT absents : Messieurs les conseillers, Roger Laurent et Roland Montpetit.

ÉTAIT également présente : Madame Anik Morin, directrice générale et secrétaire-trésorière intérimaire.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Ayant quorum la séance débute à 19 h sous la présidence du maire, monsieur Daniel Rochon. Celui-ci soumet l'ordre du jour, à savoir :

- 1.- Ouverture de la séance
- 2.- Adoption de l'ordre du jour
- 3.- Adoption du procès-verbal du 12 novembre 2013
- 4.- Gestion financière et administrative
 - 4.1- Adoption des comptes de la période;
 - 4.2- Adoption des états financiers du mois d'octobre 2013;
 - 4.3- Avis de motion – Règlement relatif à la tarification, l'enlèvement, le transport et la disposition des matières résiduelles;
 - 4.4- Avis de motion – Règlement relatif à la tarification pour le service d'aqueduc;
 - 4.5- Refinancement du règlement d'emprunt RM-07-2008;
 - 4.6- Acceptation de l'offre relative au refinancement du règlement d'emprunt RM-07-2008;
 - 4.7- Prévision budgétaire 2014 de l'OMH;
 - 4.8- Établissement du calendrier des séances ordinaires du conseil pour l'année 2014;
 - 4.9- Achat d'un objet commémoratif et d'un chèque cadeau pour madame Line Sarrazin;
 - 4.10- Rémunération du personnel pour 2014;
 - 4.11- Embauche d'une directrice générale, secrétaire-trésorière et greffière.
- 5.- Aménagement et urbanisme
 - 5.1- Demande de dérogation mineure – 142, chemin Hayes.
- 6.- Voirie
 - 6.1- Embauche d'un journalier à temps plein.
- 7.- Loisirs et culture
 - 7.1- Appui à l'AMO pour un droit de passage sur les routes 307 et 309;
 - 7.2- Nomination d'une représentante au Mouvement Arts et Culture de Val-des-Bois / Bowman;
 - 7.3- Participation au Défi plein air de l'Outaouais.
- 8.- Sécurité publique
 - 8.1- Achats d'équipements pour le service des incendies.
- 9.- Hygiène du milieu
- 10.- Varia
- 11.- Correspondance
- 12.- Période de questions
- 13.- Fermeture de la séance

13-12-182

POUR ACCEPTER L'ORDRE DU JOUR
SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL – 3 DÉCEMBRE 2013

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Diane B. Martin

ET RÉSOLU QUE ce conseil adopte l'ordre du jour tel que présenté et garde le varia ouvert.

NOTE : Le maire, monsieur Daniel Rochon, président de l'assemblée, demande le vote de cette résolution.

Adoptée à l'unanimité.

13-12-183

POUR ACCEPTER LE PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
12 NOVEMBRE 2013

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Carole Charbonneau

ET RÉSOLU QUE ce conseil accepte, le procès-verbal du 12 novembre 2013, au bureau municipal, sis au 595, route 309, Val-des-Bois (Québec) J0X 3C0.

NOTE : Le maire, monsieur Daniel Rochon, président de l'assemblée, demande le vote de cette résolution.

Adoptée à l'unanimité.

13-12-184

POUR ACCEPTER LE RAPPORT COMPTABLE 13-11
COMPTES PAYÉS ET À PAYER – AUTORISER LA
SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE À EFFECTUER LES PAIEMENTS

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Sandra Dicaire

ET RÉSOLU QUE ce conseil accepte le rapport comptable du mois de novembre 2013 dressé par la directrice générale intérimaire, portant le numéro 13-11 totalisant une somme de **314 755,70 \$** et répartie de la façon suivante :

- Comptes à payer :	265 531,28 \$
- Déboursés par chèque :	6 239,00 \$
- Déboursés par prélèvement :	18 803,08 \$
- Salaires :	24 182,34 \$

IL EST DE PLUS RÉSOLU d'autoriser le maire et la secrétaire-trésorière intérimaire à effectuer les paiements des comptes à payer.

NOTE : Le maire, monsieur Daniel Rochon, président de l'assemblée, demande le vote de cette résolution.

Adoptée à l'unanimité.

13-12-185

POUR ACCEPTER LES ÉTATS FINANCIERS AU 31 OCTOBRE 2013

La secrétaire-trésorière intérimaire soumet au conseil l'état des recettes et des dépenses pour la période du 1^{er} au 31 octobre 2013;

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Sandra Dicaire

ET RÉSOLU QUE ce conseil accepte les états financiers du mois d'octobre 2013 sujet à contrôle par le vérificateur des livres.

NOTE : Le maire, monsieur Daniel Rochon, président de l'assemblée, demande le vote de cette résolution.

Adoptée à l'unanimité.

AVIS DE MOTION
RÈGLEMENT RELATIF À LA TARIFICATION, L'ENLÈVEMENT, LE TRANSPORT ET LA DISPOSITION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Avis de motion est par la présente donné par monsieur le conseiller Jean-Claude Larocque, qu'à une séance ultérieure, un règlement relatif **À LA TARIFICATION, L'ENLÈVEMENT, LE TRANSPORT ET LA DISPOSITION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES** sera présenté pour adoption.

AVIS DE MOTION
RÈGLEMENT RELATIF À LA TARIFICATION POUR LE SERVICE D'AQUEDUC

Avis de motion est par la présente donné par madame la conseillère Diane B. Martin, qu'à une séance ultérieure, un règlement relatif **À LA TARIFICATION POUR LE SERVICE D'AQUEDUC** sera présenté pour adoption.

13-12-186
REFINANCEMENT DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO RM-07-2008

ATTENDU QUE, conformément au règlement d'emprunt suivant et pour les montants indiqués en regard de celui-ci, la Municipalité de Val-des-Bois souhaite emprunter par billet un montant total de 108 100,00 \$;

ATTENDU QU'à cette fin, il devient nécessaire de modifier le règlement d'emprunt en vertu duquel ces billets sont émis;

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Diane B. Martin;

ET RÉSOLU QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QU'un emprunt par billet au montant de 108 100,00 \$ prévu au règlement d'emprunt numéro RM07-2008 soit réalisé;

QUE les billets soient signés par le maire et la secrétaire-trésorière intérimaire;

QUE les billets soient datés du 10 décembre 2013;

QUE les intérêts sur les billets soient payables semi annuellement;

QUE les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

2014.	5 900,00 \$
2015.	6 100,00 \$
2016.	6 300,00 \$
2017.	6 400,00 \$
2018.	6 600,00 \$ (à payer en 2018)
2018.	76 800,00 \$ (à renouveler)

ET QUE pour réaliser cet emprunt la municipalité de Val-des-Bois émette pour un terme plus court que le terme prévu dans le règlement d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 10 décembre 2013), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2019 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour le règlement numéro RM07-2008, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

NOTE : Le maire, monsieur Daniel Rochon, président de l'assemblée, demande le vote de cette résolution.

Adoptée à l'unanimité.

13-12-187

ACCEPTATION DE L'OFFRE DE LA FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. RELATIVE AU REFINANCEMENT DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT RM07-2008

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Carole Charbonneau

ET RÉSOLU QUE la municipalité de Val-des-Bois accepte l'offre qui lui est faite de la FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. pour son emprunt par billets en date du 10 décembre 2013 au montant de 108 100,00 \$ effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro RM07-2008. Ce billet est émis au prix de 98,00000 CAN pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série cinq (5) ans comme suit :

5 900 \$	1,80000 %	10 décembre 2014
6 100 \$	2,00000 %	10 décembre 2015
6 300 \$	2,25000 %	10 décembre 2016
6 400 \$	2,60000 %	10 décembre 2017
83 400 \$	3,00000 %	10 décembre 2018

ET QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire préautorisé à celui-ci.

NOTE : Le maire, monsieur Daniel Rochon, président de l'assemblée, demande le vote de cette résolution.

Adoptée à l'unanimité.

13-12-188

APPROBATION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2014 DE L' O.M.H.

ATTENDU QUE monsieur Pierre Saumier, directeur de l'Office municipal d'Habitation de Val-des-Bois, a soumis au conseil pour approbation les prévisions budgétaires 2014 de l'administration de l'édifice sis au 103, Place Bellevue, Val-des-Bois (Québec) J0X 3C0;

ATTENDU QUE la participation financière de la municipalité de Val-des-Bois ne peut dépasser pour aucune considération la taxe foncière à percevoir pour 2014;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Diane B. Martin

ET RÉSOLU QUE ce conseil accepte les prévisions budgétaires 2014 de l'Office municipal d'Habitation de Val-des-Bois telles que présentées.

NOTE : Le maire, monsieur Daniel Rochon, président de l'assemblée, demande le vote de cette résolution.

Adoptée à l'unanimité.

13-12-189

ÉTABLISSEMENT DU CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL POUR L'ANNÉE 2014

ATTENDU QUE l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune des séances;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Sandra Dicaire

ET RÉSOLU QUE ce Conseil adopte le calendrier ci-dessous relatif à l'établissement des dates des séances ordinaires du conseil municipal de Val-des-Bois pour l'année 2014;

CALENDRIER 2014 DES SÉANCES DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE VAL-DES-BOIS

Les séances ont lieu les mardis et débutent à 19 heures.

- | | |
|-------------------------|---------------|
| • 7 janvier | • 8 juillet |
| • 4 février | • 5 août |
| • 4 mars | • 2 septembre |
| • 1 ^{er} avril | • 7 octobre |
| • 6 mai | • 4 novembre |
| • 3 juin | • 2 décembre |

QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la directrice générale intérimaire conformément à la loi qui régit la municipalité.

NOTE : Le maire, monsieur Daniel Rochon, président de l'assemblée, demande le vote de cette résolution.

Adoptée à l'unanimité.

13-12-190

ACHAT D'UN OBJET COMMÉMORATIF ET D'UN CHÈQUE CADEAU POUR MADAME LINE SARRAZIN

ATTENDU le départ de madame Line Sarrazin à titre de directrice générale, les membres du conseil désirent lui remettre un chèque cadeau d'une valeur de 200,00 \$ et un objet commémoratif afin de souligner l'ensemble de sa carrière au sein de l'administration de la municipalité de Val-des-Bois;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Carole Charbonneau

ET RÉSOLU QUE ce conseil décrète une dépense de 250,00 \$ pour l'achat d'un chèque cadeau et d'un objet commémoratif qui seront remis à madame Line Sarrazin;

NOTE : Le maire, monsieur Daniel Rochon, président de l'assemblée, demande le vote de cette résolution.

Adoptée à l'unanimité.

13-12-191

RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL POUR 2014

ATTENDU QUE la rémunération du personnel est révisée au début de chaque année;

ATTENDU QUE cette révision a été prise en considération dans l'établissement du prochain budget;

ATTENDU QUE cette modification sera effective le 1^{er} janvier 2014;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Diane B. Martin

ET RÉSOLU QUE la hausse de la rémunération des employés pour l'année 2014 s'établisse comme suit :

- La rémunération de madame Marlene Nontell sera majorée de 1,52 \$/heure;
- La rémunération de tous les employés du service des incendies, pompiers réguliers, capitaine, directeur adjoint et directeur sera majorée de 1,73 \$/heure et la rémunération minimum pour chaque appel d'urgence sera de 2 heures et un frais de déplacement de 12,00 \$;
- La rémunération de tous les autres employés sera majorée de 2 %.

NOTE : Le maire, monsieur Daniel Rochon, président de l'assemblée, demande le vote de cette résolution.

Adoptée à l'unanimité.

Abstention de vote Madame la conseillère Sandra Dicaire.

13-12-192

EMBAUCHE D'UNE NOUVELLE DIRECTRICE GÉNÉRALE, SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE ET GREFFIÈRE

ATTENDU QU'afin d'assurer le bon fonctionnement de la Municipalité, il est nécessaire de nommer une directrice générale, secrétaire-trésorière et greffière;

ATTENDU QUE madame Anik Morin occupe le poste de façon intérimaire depuis le 22 mai 2013;

ATTENDU QUE le maire sortant, monsieur Marcel Proulx, a préparé une évaluation de rendement de madame Morin et que ce conseil en a pris connaissance;

ATTENDU QUE les coûts de formation investis depuis l'embauche de cette dernière s'élèvent à plus de 5 000,00 \$;

ATTENDU QUE madame Morin a su démontrer au nouveau conseil qu'elle détient les qualités essentielles à ce poste en menant les élections municipales de façon exemplaire;

ATTENDU QU'un rapport d'enquête sur les antécédents criminels et civils de cette dernière ont été demandés et qu'il n'y a aucun enregistrement;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Sandra Dicaire

ET RÉSOLU QUE ce conseil embauche madame Anik Morin au poste de directrice générale, secrétaire-trésorière et greffière, lequel est assujéti à la politique concernant le personnel;

ET QUE cette nomination soit assujéti à une probation de 6 mois à compter d'aujourd'hui.

NOTE : Le maire, monsieur Daniel Rochon, président de l'assemblée, demande le vote de cette résolution.

Adoptée à l'unanimité.

13-12-193

DEMANDE D'UNE DÉROGATION MINEURE – 142, CHEMIN HAYES

ATTENDU QUE le propriétaire du 142, chemin Hayes a présenté une demande de dérogation mineure au comité consultatif d'urbanisme concernant une demande de permis pour un garage à plus ou moins 1 mètre de la ligne au lieu de 6 mètres tel qu'il est spécifié dans notre règlement de zonage;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme s'est rencontré le 23 novembre, les membres recommandent de refuser cette demande de dérogation mineure;

ATTENDU QU'un avis public a été affiché le 14 novembre 2013 conformément à la loi;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Carole Charbonneau

ET RÉSOLU QUE ce conseil refuse la dérogation mineure demandée par le propriétaire du 142, chemin Hayes.

NOTE : Le maire, monsieur Daniel Rochon, président de l'assemblée, demande le vote de cette résolution.

Adoptée à l'unanimité.

13-12-194

EMBAUCHE D'UN JOURNALIER À TEMPS PLEIN EN VOIRIE

ATTENDU QUE monsieur Patrick Lachaine est employé à la Municipalité depuis 2009 à titre de journalier saisonnier;

ATTENDU QU'un poste de journalier à temps plein a été laissé vacant depuis le 4 juin 2012;

ATTENDU QU'un rapport d'enquête sur les antécédents criminels et civils de ce dernier a été demandé et qu'il n'y a aucun enregistrement pertinent;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Diane B. Martin

ET RÉSOLU QUE monsieur Patrick Lachaine soit nommé par la présente résolution au poste de journalier à temps plein, lequel est assujéti à la politique concernant le personnel;

ET QUE cette nomination soit assujéti à une probation de 6 mois au cours de laquelle monsieur Lachaine devra avoir obtenu un permis de conduire classe 3.

ET QUE son salaire soit majoré de 1,00 \$ l'heure au moment de l'obtention de son permis de conduire classe 3.

NOTE : Le maire, monsieur Daniel Rochon, président de l'assemblée, demande le vote de cette résolution.

Adoptée à l'unanimité.

13-12-195

APPUI À L'ASSOCIATION DES MOTONEIGES DE L'OUTAOUAIS DANS SA DEMANDE DE PASSAGE SUR LA ROUTE 307 ET TRAVERSE DE LA ROUTE 309

ATTENDU QUE l'Association des Motoneiges de l'Outaouais désire obtenir du ministère des Transports l'autorisation de traverser, longer ou utiliser l'accotement de la route 307 sur une distance d'environ 200 mètres et de traverser la route 309;

ATTENDU QUE la pratique de ce sport contribue à promouvoir le développement économique et touristique de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Carole Charbonneau

ET RÉSOLU QUE ce conseil appuie la demande de l'Association des Motoneiges de l'Outaouais afin qu'ils obtiennent l'autorisation du ministère des Transports pour traverser, longer ou utiliser l'accotement de la route 307 sur une distance d'environ 200 mètres et de traverser la route 309.

NOTE : Le maire, monsieur Daniel Rochon, président de l'assemblée, demande le vote de cette résolution.

Adoptée à l'unanimité.

13-12-196

NOMINATION D'UNE REPRÉSENTANTE DE LA MUNICIPALITÉ AU MOUVEMENT ARTS ET CULTURE VAL-DES-BOIS/BOWMAN

ATTENDU QUE les membres des différents comités ont été modifiés par la résolution portant le numéro 13-11-170 ;

ATTENDU QU'il est important que la municipalité de Val-des-Bois soit représentée au sein du Mouvement;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Carole Charbonneau

ET RÉSOLU QUE ce conseil nomme madame la conseillère Diane B. Martin, comme nouvelle représentante de la municipalité de Val-des-Bois auprès du Mouvement Arts et Culture de Val-des-Bois/Bowman.

NOTE : Le maire, monsieur Daniel Rochon, président de l'assemblée, demande le vote de cette résolution.

Adoptée à l'unanimité.

13-12-197

PARTICIPATION AU DÉFI PLEIN AIR DE L'OUTAOUAIS

ATTENDU l'offre de participation au Défi plein air de l'Outaouais – Plaisirs d'hiver;

ATTENDU QUE les membres du comité des Loisirs désirent organiser des activités dans le cadre de ce défi;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Sandra Dicaire

ET RÉSOLU QUE ce conseil autorise l'inscription de la Municipalité et décrète une dépense de 67,50 \$ pour l'achat de cache-cou promotionnels qui seront remis aux participants lors des différentes activités.

NOTE : Le maire, monsieur Daniel Rochon, président de l'assemblée, demande le vote de cette résolution.

Adoptée à l'unanimité.

13-12-198

ACHATS D'ÉQUIPEMENTS POUR LE SERVICE DES INCENDIES

ATTENDU QUE sous la recommandation du directeur et du comité du service des incendies, il est opportun d'effectuer l'achat d'équipements tel que :

- Batteries pour radios mobiles;
- Gants de nitrile (hygiène);
- Batteries pour défibrillateurs;
- Cylindre d'oxygène;
- Manteaux;
- Habits ignifuges (Bunker);
- et autres articles de secours.

ATTENDU QUE les fonds nécessaires à ces achats sont disponibles au budget courant;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Sandra Dicaire

ET RÉSOLU QUE ce conseil décrète une dépense maximale de 12 000,00 \$ taxes incluses pour les achats énumérés;

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE cette dépense soit partagée à parts égales avec la municipalité de Bowman selon le protocole d'entente.

NOTE : Le maire, monsieur Daniel Rochon, président de l'assemblée, demande le vote de cette résolution.

Adoptée à l'unanimité.

CERTIFICAT DE CRÉDIT

La secrétaire-trésorière intérimaire certifie qu'il y a des crédits disponibles pour couvrir les dépenses projetées au présent procès-verbal.

Anik Morin, secrétaire-trésorière intérimaire

13-12-199
LEVÉE DE LA SÉANCE (19 h 42)

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Sandra Dicaire

ET RÉSOLU QUE la présente séance soit et est levée.

NOTE : **Le maire, monsieur Daniel Rochon, président de l'assemblée, demande le vote de cette résolution.**

Adoptée à l'unanimité.

.....
Daniel Rochon, maire

.....
Anik Morin, secrétaire-trésorière intérimaire

Je, Daniel Rochon maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.